

Formation qualifiante : Maintenance des équipements de meunerie

Objectifs de la formation

Former des cadres moyens spécialisés capables de maintenir l'outil de production de la minoterie industrielle en bon état et de mettre en place un système d'information permettant d'alimenter les dirigeants en données fiables sur les coûts de gestion de la maintenance.

Durée et organisation de la Formation

La durée de formation est de 700 heures (étalée sur 6 mois) dont 220 heures de stage en entreprise. Le contenu de formation est décomposé en 9 modules.

Il s'agit d'une **formation qualifiante** couronnée par l'intégration d'une validation des compétences acquises, sous forme d'Examen de Fin de Formation avec la délivrance d'une attestation de l'OFPPT.

A l'issue de cette formation, le lauréat devrait acquérir les compétences nécessaires pour occuper l'emploi de maintenancier des équipements de meunerie à savoir :

- Les techniques de transformation des blés en farines et de contrôle qualité ainsi que les spécificités fonctionnelles des machines de meunerie,
- Les techniques de maintenance du parc de machines spécifiques aux minoteries industrielles,
- L'établissement des plannings de maintenance corrective (dépannages et réparations) et par la définition et la mise en œuvre de la maintenance préventive systématique et conditionnelle.
- La production de tableaux de bord et de rapports de synthèse sur les indicateurs clés de la gestion de la maintenance,
- Programmation des programmes d'étalonnage et suivi des équipements et autres instruments de mesure,
- L'utilisation de logiciels de gestion de maintenance.

L'acquisition des compétences s'appuie sur des mises en situations pratiques au centre de formation, des mises en situations de travail tutorées effectuées à l'occasion des stages en entreprise et des apports des principaux constructeurs d'équipements de meunerie.

Perspectives professionnelles

Les lauréats de cette formation sont destinés à travailler principalement dans les minoteries industrielles ainsi que dans les unités de pâtes alimentaires et couscous et les unités d'alimentation animale. Ils sont appelés à évoluer à moyen terme vers le poste autonome de responsable de maintenance rattaché à la direction générale.